

Image not found or type unknown



## Nu-propriétaire ou usufruitier?

Par **grominet33**, le **19/12/2013** à **16:37**

Bonjour, ma mère veut me léguer une maison mais je ne sais quoi choisir : nu-propriété ou usufruitier??? quel est le mieux?? pouvez vous m'aider??  
merci

Par **domat**, le **19/12/2013** à **17:08**

bjr,  
un legs contenu dans un testament ne prend effet qu'au décès de l'auteur du testament sinon c'est une donation.  
en règle générale les parents font donation de leurs vivants de la nue propriété d'un bien et en gardent l'usufruit. au décès des parents les enfants deviennent pleins propriétaires.  
votre mère peut vous faire une donation de la pleine propriété.  
cdt